



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Boulleret s'est réuni
le 18 juin à 20h00 salle de réunion du complexe sportif,
sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOULLET – CHOPINEAU - MAUPAS – PAURON – RAIMBAULT – RUELLÉ – RUSEK - Mrs BILLAUT – BUFFET – ÉGROT - PINARD – ROBINET - ROUSSET – de VOGÜÉ

ABSENT EXCUSÉ : M. REZARD

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente et nommé Mme Boulet au poste de secrétaire de séance :

DECIDE :

↳ d'attribuer, les subventions aux associations ci-dessous au titre de l'année 2021. Compte tenu de la période sanitaire liée à la pandémie Covid-19, les subventions ont été accordées en fonction des activités qui ont pu être réalisées, des services maintenus et de la présence de salariés au sein des structures.

- ACPG-CATM	50 €
- ADMR aide à domicile	500 €
- ADMR portage de repas	910 €
- Amicale des Parents d'élèves	0 €
- ATACC	0 €
- Boulleret cultive son lien social	0 €
- Comice agricole	0 €
- Comité de Foire	0 €
- Comité de Jumelage	0 €
- Equilandes et les Traits du Val de Loire	0 €
- Facilavie	500 €
- Foyer Rural	0 €
- JSB Cyclo	0 €
- JSB Fanfare	0 €
- JSB Football	0 €
- JSB Handball	2500 €
- JSB Tennis	1000 €
- La Ch'tite Loire Rognonaise	0 €
- Le Bien Vivre à Ménétréau	0 €
- Les Sabots de la Vauvise	0 €
- Maison des Jeunes de Boulleret	4500 €
- Quartier des Vieilles Vignes	0 €
- Société de Chasse	0 €
- UNC-AFN	50 €
- Coopérative Scolaire OCCE18	0 €
- Boulleret Anim'	174,42 €
- Divers	24865,58 €

↳ de fixer les durées et les tarifs des cavurnes implantées dans le cimetière communal comme suit :

- 405 € pour une cavurne d'une durée de 30 ans
- 230 € pour une cavurne d'une durée de 15 ans

↳ que compte tenu de la situation économique liée à la crise sanitaire, et pour ne pas impacter le budget des familles, de maintenir pour l'année scolaire 2021/2022 le prix des repas cantine tels que fixés en 2020 soit :

- 3,40 € pour un repas « enfant »
- 1.70 € pour les enfants allergiques qui apportent leur repas
- 4.50 € pour un repas « à emporter » pour les enseignants

Madame MAUPAS étant concernée en tant qu'enseignante du groupe scolaire Florence Aubenas n'a pas souhaité prendre part au débat ni au vote.

↳ de délivrer un bon d'achat à chaque collégien domicilié sur la commune. Ce bon est exclusivement réservé à l'achat de fournitures scolaires et livres à la librairie « PAGE 58 » de Cosne-Cours-sur-Loire et fixe pour l'année 2021/2022 le montant du bon scolaire à 26 €.

Madame MAUPAS étant concernée en tant que parent d'élève n'a pas souhaité prendre part ni au débat ni au vote.

↳ d'acquérir les parcelles BP n°404 et 636 et les droits indivis appartenant à la parcelle sise à Boulleret section BP n°401 au prix de 450 €,

APPROUVE :

↳ les nouveaux montants de la redevance d'assainissement non collectif comme suit :

- Contrôle de conception = 181.91 euros
- Contrôle de conception complémentaire : 34.65 euros
- Contrôle de bonne exécution des travaux = 66.41 euros
- Contrôle de bonne exécution des travaux complémentaire = 40.43 €
- Contrôle de diagnostic de l'existant = 85 euros
- Contrôle de bon fonctionnement = 85 euros
- Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente = 150 euros
- Majoration de tarification pour le refus de contrôle : 170 euros

DECIDE :

↳ de porter la périodicité des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées ou conformes, à 10 ans,

↳ de porter la périodicité des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif non conformes avec risque sanitaire et/ou environnemental, à 4 ans.

↳ de porter la périodicité des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif non conformes, à 8 ans

↳ d'émettre à la majorité un avis favorable à la demande de modification des installations nucléaires du CNPE de Belleville-sur-Loire.

Monsieur BILLAUT étant concerné en tant qu'ancien salarié du CNPE de Belleville n'a pas pris part au débat ni au vote.

↳ d'appliquer la charte nationale « Qualité des réseaux d'assainissement » pour la réalisation des chantiers à venir avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Motion pour l'entretien des digues de Loire GEMAPI

Monsieur le Maire demande au nom de l'intérêt général, que la gestion des digues de Loire qui appartient au domaine public de l'Etat lui reste définitivement confiée au titre de ses pouvoirs régaliens

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

↳ sur la Fondation du Patrimoine et propose de réfléchir à une adhésion à cette association notamment dans le cadre de travaux qui sont à envisager à l'église et à l'ancien presbytère

↳ d'un courrier de la SAUR concernant la détection et contrôles des équipements privés de production d'eau chez les clients particuliers

↳ qu'un appel à manifestation d'intérêt « Bien se déplacer en Pays Sancerre Sologne » a été lancé par le Pays Sancerre Sologne et indique que chacun peut soumettre un projet d'animations, avant le 15 juillet pour bénéficier du 1^{er} volet de communication et avant le 15 août pour bénéficier du 2^{ème} volet de communication, afin de participer à la semaine de la mobilité qui se tiendra du 16 au 22 septembre 2021

↳ donne lecture d'une motion adoptée lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France concernant la dotation globale de fonctionnement

↳ du planning des travaux de la rue de la Fontaine aux Fouchards (début des travaux programmé pour la deuxième semaine de septembre)

↳ du planning des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie et que l'analyse des offres se tiendra en septembre 2021 avec un début des travaux programmé fin octobre

↳ de la contribution de 15 000 € du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (Etat) et de la contribution de 15 000 € du fonds inter-opérateurs pour le fonctionnement de la Maison France Services

↳ que l'agence postale de Boulleret fait partie des plus performantes du département

↳ du passage éventuel de Buggy sur la commune suite à un courrier reçu de la structure « Buggy Passion Découverte » située à Belleville-sur-Loire et qu'il n'y voyait pas d'objection dans la mesure où cette structure respecte les autres usagers des chemins

Tour de table :

M. Buffet informe de la mise en place de la RGPD à la mairie et que les secrétaires ont assisté à leur premier webinaire

Mme Rimbault informe que les élections départementales et régionales se tiendront au Foyer rural le 20 et 27 juin 2021 et signale que les accesseurs devront être vaccinés ou effectuer un autotest qui sont à disposition à la mairie

Mme Pauron informe que des contrôles d'assainissement ont actuellement lieu aux Fouchards sur les réseaux

Mme Chopineau déléguée au SMICTREM signale qu'une entreprise va développer le recyclage des masques jetables et que le SMICTREM va investir dans des conteneurs pour ce recyclage et prendra en charge les coûts liés à l'opération

Monsieur Egrot délégué à la sécurité routière informe du passage du permis piéton à l'école et de la remise des diplômes qui se tiendra le 25 juin 2021

Monsieur Robinet souhaite savoir si d'autres réunions pour le projet du tiers lieu sont prévues, Monsieur le Maire l'informe que suite à l'étude d'Objectif Ville, l'intérêt de développer un projet tiers lieu a été confirmé et que d'autres réunions seront programmées, notamment avec les habitants quand les conditions sanitaires le permettront

Monsieur Robinet signale le problème du petit pont au Fouchards pour les vélos, et qu'il serait judicieux d'envisager une passerelle pour ceux-ci car celle en place est empruntée par les piétons. Monsieur le Maire

précise que ce pont pourra être évoqué lors du diagnostic mobilité qui sera réalisé par le Pays Sancerre Sologne

Monsieur Rousset informe avoir reçu le devis pour la végétalisation du cimetière et précise qu'une étude du CAUE a été lancée pour la réhabilitation du cimetière des enfants

Monsieur Pinard informe du début de la stérilisation des chats sur la commune suite à la convention établie avec la Fondation Brigitte Bardot.

Madame Maupas informe que :

- l'école a reçu le label Eurosole et le diplôme de l'école engagée pour le développement durable,
- qu'un projet d'installation d'une apiscope est en cours à l'école,
- du nouveau postulat pour Eco Ecole pour l'année prochaine,
- que l'école va candidater pour devenir un établissement refuge LPO ,
- que Dorian Rossel, artiste associé à la maison de la culture de Bourges est venu en résidence à Boulleret et que les classes élémentaires ont pu assister à des parties du futur spectacle et échanger avec les artistes.

Madame Maupas signale :

- une demande des institutrices concernant le jardin de l'école et qui souhaitent savoir s'il y a une possibilité de créer des aménagements
- d'un problème concernant le transport scolaire pour la rentrée. C'est la région Centre Val de Loire qui a repris la compétence, le service reste la même mise à part le transport qui devient gratuit (seuls les frais d'inscription de 25 € restent à la charge des familles). Le problème est qu'il n'y a à ce jour plus qu'un seul retour le soir à 17h30 de prévu au lieu de 2 précédemment (16h30 et 17h30)

Madame Rusek informe que :

- suite à l'échange avec la compagnie de théâtre, la Maison de la Culture et l'école, elle est en train de travailler avec la maison de la culture pour que l'école puisse aller voir le spectacle à Bourges
- l'exposition de peinture de Pierre Renard se tient à la mairie jusqu'au 1^{er} août
- et remercie les conseillers pour la distribution des dépliants d'un été à Boulleret.

Monsieur le Maire informe que 340 personnes ont été vaccinées au total sur la commune et que devant le taux important de personnes déjà vaccinées sur la commune., le centre de vaccination temporaire ne sera pas reconduit. Monsieur le Maire remercie Mme Florence Ruellé pour son implication dans l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et vingt-cinq minutes.

Le Maire,
Jean-Louis BILLAUT